

Conditions et modalités reliées à tout devis

Consentement CLIENT

Modalités du dépôt et modes de paiement

Un dépôt de 10 % du montant total de la soumission* est requis lors de l'approbation de la soumission afin de valider le contrat et de garantir une plage horaire pour l'exécution des travaux. Le dépôt ainsi que tout autre paiement peut être payé par chèque, par transfert bancaire électronique, par carte de crédit ou en argent comptant.

Annulation du contrat et remboursement du dépôt

Le dépôt de 10 % de la valeur totale de la soumission est entièrement remboursable si les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est annulé par le client un minimum de sept (7) jours ouvrables avant la date officielle de début des travaux et que ce dernier en a clairement avisé l'entrepreneur.
- Aucun achat de matériaux prévus pour le projet n'a été effectué.

Dans l'éventualité où des achats ont déjà été effectués par l'entrepreneur pour ledit projet, la valeur des matériaux achetés ainsi que les frais reliés seront déduits du montant remboursable du dépôt de 10 %. Pour une annulation ayant lieu à l'intérieur du délai de sept (7) jours, des frais de 25 % de la valeur du contrat pourraient vous être facturés.

*Soumission valide pour 15 jours

Conditions générales

L'entrepreneur se réserve le droit d'engager tout sous-traitant ayant les compétences requises pour effectuer certaines tâches reliées à ce devis, et ce, sans avoir informé le client au préalable. Tous les travaux qui ne sont pas inscrits dans la colonne « produit » entraîneront des frais supplémentaires, facturables à l'heure, d'une somme de **99,95 \$/h + tx** ou selon une entente prise avec le client.

Toute livraison de matériaux de construction d'un fournisseur au chantier par camion de l'entreprise est facturable à l'heure pour une somme de **159,99 \$/h + tx + 30 \$(frais KM)**.

Tout permis de construction, information relative à l'excavation, approbation d'un professionnel (ARC, ING, civil) est la responsabilité du client.

La gestion des rebuts est la responsabilité du client (sauf indication contraire).

L'entreprise S.M.R. Gestion Construction inc. ne peut être tenue responsable de : tout retard dû à la main-d'œuvre, tout bris au bien ou à la propriété n'ayant pas eu la protection adéquate avant le commencement des travaux, toute blessure pouvant survenir à autrui sur les lieux des travaux autres qu'aux travailleurs autorisés, changements de prix des matériaux ou le manque de matériaux requis une fois les travaux commencés.

Déclaration de l'ENTREPRENEUR

L'entreprise S.M.R. Gestion Construction inc. s'engage à réaliser les travaux selon toutes les normes applicables au code national du bâtiment et même plus, d'utiliser les matériaux adéquats et de s'assurer que tous les sous-traitants soient compétents et qualifiés pour l'exécution de leurs tâches respectives. SMR s'engage également à tenir le client informé de l'avancement des travaux tout au long du projet, et ce, avec le plus de transparence possible.

Acceptation de la proposition

Les prix, les cahiers de charges et les conditions de la soumission, de même que la garantie, sont satisfaisants et sont par les présentes acceptés.

Vous êtes autorisé à effectuer les travaux comme indiqué. LE PAIEMENT SERA COMPLÉTÉ EN TOTALITÉ À LA FIN DES TRAVAUX.

Soumission acceptée le (JJ/MM/AAAA): _____

SIGNATURE DU CLIENT : **X** _____

À défaut d'une signature, la réception du dépôt de 10 % atteste que vous avez pris connaissance des présentes conditions et que vous acceptez les modalités reliées à ce devis.